



Stage : régimes de solidarité (à affi-

R

etraites, sécurité sociale: faux problèmes, vraies solidarités

Stage syndical
mardi 12 février
2008

Inscription avant le
12 janvier 2008

Franchises
médicales,
santé

Retraites

En 1945, au sortir de la Deuxième Guerre Mondiale, le CNR (Conseil National de la Résistance) met en place la Sécurité Sociale.

Son objectif est, dans un pays délabré, à reconstruire, de permettre à tous de se soigner et de vivre dignement à l'âge de la retraite.

Pour cela, le CNR fait le choix de systèmes solidaires.

C'est à ces systèmes solidaires que s'attaquent depuis un certain nombre d'années le gouvernement.

C'est à nous de réagir

Matin :

Intervention de
Christian Jouanolou, médecin,
animateur du MAS (mouvement
pour l'accès au soin)

Après midi :

Intervention de
Jean-Marie Harribey,
co-président national d'ATTAC,
chercheur en économie
à Bordeaux IV

Stage : régimes de solidarité



Vous trouverez ici les modalités d'inscription au stage. Inscrivez-vous dès réception de ce journal auprès de l'administration !!!

La date limite de renvoi des inscriptions est le 12 janvier 2008.

Prévenez-nous aussi de votre inscription en remplissant le bon d'inscription pour pouvoir être mis au courant directement des horaires précis de tenue du stage, l'organisation du repas (réservation de places dans les restaurants alentours) et éviter tout problème avec l'administration.

Les stages organisés par le SNUipp sur le temps de travail, sont ouverts à tous les collègues, syndiqué-e-s ou non syndiqué-e-s.

C'est un droit!

Organisés par les syndicats sous l'égide d'un organisme de formation agréé, ils sont ouverts à tous les fonctionnaires dans la limite de 12 jours par an.

Qui peut y participer?

Tous les enseignant-e-s, directeurs-trices, spécialisé-e-s, syndiqué-e-s ou non, titulaires, stagiaires ou suppléant-e-s.

Est-ce qu'on est payé?

Oui, ce n'est pas une grève. C'est un droit.

Qui doit-on prévenir?

Le SNUipp a informé l'Inspe-

teur d'Académie. Chaque participant informera son IEN ainsi que les parents d'élèves. **Attention, il faut prévenir l'administration au moins un mois avant la tenue du stage, soit avant le 12 janvier à l'aide de la demande d'autorisation d'absence ci dessous.**

Modèle de courrier de demande de congé pour stage (à recopier à la main)

NOM, Prénom: _____ Grade et fonction: _____

Ecole: _____ Date: _____

À Monsieur ou Madame (nom et fonction de l'Inspecteur d'Académie sous couvert de l'IEN)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11.01.1984 (article 34 alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution de congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale le Mardi 12 février 2008.

Ce stage se déroulera à l'Athénée municipal de Bordeaux, il est organisé par la CFR de la FSU Aquitaine sous l'égide de l'Institut de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit à congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 5.02.93).

Signature

Bon d'inscription au stage: « Retraites, Sécurité sociale, faux problèmes, vraies solidarités ? » du 12 février 2008

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Mail: _____

École: _____

Je participerai à la journée de stage .

Bulletin à renvoyer au plus tôt à:
**SNUipp 33, Bourse du Travail, 44
cours Aristide Briand 33075 Bor-
deaux Cedex**